

La page agricole

Février : Formation agricole – Les nichoirs (suite) : après la théorie, la pratique
C'était la deuxième journée de la formation organisée par Bio63
(<http://www.auvergnerhonealpes.bio/qui-sommes-nous/frab-aura/>)

Mes alliés en production fruitière, mieux les connaître et mieux les accueillir

● OBJECTIFS ET CONTENUS :

- Gérer les populations de nuisibles en mettant en place des techniques alternatives : les **oiseaux et chauves-souris** peuvent aider à réguler les ravageurs, et diminuer ainsi l'utilisation de produits de traitement (même bio).
 - Apprendre à **connaître et reconnaître** quels sont les animaux (**oiseaux, chauves-souris**) qui aident à gérer les populations de ravageurs
 - Repérer les éléments favorables ou défavorables à leur installation sur une parcelle, comment les faire venir, et rester dans les parcelles de fruits.
 - Connaître les **types d'abris adaptés**, savoir les construire et les poser
 - *Etre autonome* à l'issue de la formation, pour fabriquer des abris et nichoirs adaptés aux "alliés" à accueillir.
 - **Repartir avec quelques abris pour commencer la mise en place chez soi**
- Connaître la biologie et efficacité des **pollinisateurs sauvages** qui permettent également d'équilibrer son système.

Nous nous sommes retrouvés sur une très jolie ferme dans les Monts du lyonnais : la symphonie des vergers -EARL Fochesato - à Cublize (69550) pour la suite de la formation. Au programme : la fabrication d'une dizaine de nichoirs à mésanges et d'une dizaine d'abris à chauve-souris.

Mésange charbonnière :

- **18 000 insectes** consommés par cycle de ponte. Jusqu'à 3 pontes par an
- principalement carpocapses, anthonomes, cochenilles et diverses chenilles (chenille processionnaire du pin, pyrale du buis)

Chauve-souris :

- un chiroptère peut consommer son poids en insecte par nuit, soit **jusqu'à 3000** insectes par nuit
- Limitation des risques de contamination fongique par consommation des insectes créant des lésions sur la plante.

Le concept d'**installation de nichoirs haute densité** développé par Agribiodrôme c'est :

- d'une part, des modèles simples, résistants, pas chers, faciles à installer
- d'autre part un accompagnement et un suivi d'occupation

J'ai installé les nichoirs à mésanges dans la plantation de framboisiers et sur la haie à proximité de la maison. A ce jour, les mésanges sont là, mais elles n'ont pas choisi mes nichoirs. Je pense qu'elles préfèrent les haies naturelles. Les moineaux quant à eux ont élu domicile dans les « cavités naturelles » des murs de la maison. Je n'ai pas encore trouvé les emplacements pour les abris à chauve-souris.

Février : la météo est clémente. Il y a même des journées estivales !!

- On va au potager :
Même si le terrain a été préparé à l'automne, il y a encore du travail. La prairie n'a pas dit son dernier mot.
Plantation de l'ail : avec les filles (vacances de février)
- Chantier ronce :
Le service des routes a nettoyé les talus cet automne. Ils ont débroussaillé côté route. Alors, c'est mon tour, côté terrain. Hou là là , ça fait pas rêver !!!

Mars : la météo est encore clémente !!

Les groseilliers et cassissiers sont bien installés. Il est temps de poser la toile tissée pour réduire le travail de désherbage. J'ai choisi une solution sandwich. Une bande paillée de 30 cm de large (là où poussent les arbustes) prise en sandwich entre deux bandes de toile tissée de 60 cm de large. J'ai choisi une toile épaisse (130g/m²), qui résiste bien aux UV. Concrètement, pour chaque rang :

- reprise des bordures à la bêche
(car la prairie est déjà remontée à l'assaut de mes plate-bandes)
- pose de la toile tissée de part et d'autre du rang d'arbustes

et comme il y a 4 rangs de groseilliers et 4 rangs de cassissiers, ça fait :

- 800 m de bordures à reprendre à la bêche
- 800 m de toile tissée à poser avec 1200 agrafes à enfoncer

Au final cela a été l'occupation principale du mois de mars sur la plantation.

Et du côté de l'entreprise agricole :

L'entreprise agricole « **Les Jardins Gourmands** » débute tranquillement son existence administrative.

- Du point de vue juridique : je suis agricultrice, même s'il n'y a pas encore de produits à vendre, car j'ai un SIRET depuis le 1er juillet 2018 (déclaration au CFE de la chambre d'agriculture du Puy de Dôme).
- Du point de vue social : je ne suis pas encore vraiment agricultrice (pour la MSA). En attendant les petits fruits, je suis affiliée au titre « du suivi parcellaire » → une solution d'attente ...
- D'un point de vue fiscal : je suis agricultrice car je déclare un revenu agricole (même si c'est 0 € pour 2018).

La réflexion qui m'a bien pris la tête en ce début d'année a été la suivante « TVA or not TVA : that is the question ». En effet, les agriculteurs ne sont pas soumis au régime de la TVA si leur chiffre d'affaire reste en dessous d'un certain seuil, mais ils peuvent demander à entrer dans le régime de la TVA s'ils le souhaitent. Il a donc fallu évaluer les avantages et inconvénients de ces 2 solutions, c'est à dire évaluer : les investissements, la durée des investissements, le volume de production, des ventes, ... et aussi : la cohabitation d'une activité agricole (les petits fruits et l'apiculture), et d'une activité commerciale (les chambres et table d'hôtes). Et tout ça en mixant les 3 regards : juridique, social et fiscal dans un monde administratif en changement perpétuel. J'ai ressorti mon cours de compta de BPREA, j'ai appelé tout mon réseau pour poser plein de questions, j'ai fait des tableaux excel, et finalement on a choisi l'option du RSA : Régime Simplifié Agricole pour la TVA.